

Dispositif « Accueil et scolarisation des enfants de moins de 3 ans »

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012 parue au B.O de 15 janvier 2013 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Circulaire n°2014-077 du 04/06/2014 parue au B.O n°23 du 05 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

PROFIL DU POSTE

La mise en place de dispositifs « d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans » est une dimension importante de la priorité donnée dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base. La scolarisation d'un enfant avant ses 3 ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Ce poste demande des compétences particulières et comporte des conditions d'exercices spécifiques. A ce titre, les candidatures à ce poste seront soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par madame la directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant.

SPECIFICITES DU POSTE :

L'enseignant en charge du dispositif devra travailler avec une ATSEM ayant connaissance des spécificités de l'accueil des jeunes enfants. Le poste suppose d'établir des relations avec divers partenaires de la petite enfance qui sont autant de relais pour une scolarisation réussie (PMI, crèche, municipalité). Il suppose également une grande souplesse de fonctionnement dans sa réponse aux besoins des enfants et des familles comme indiqué dans la circulaire de référence.

Ce poste n'ouvre droit à aucune indemnité spécifique.

MISSIONS

- Opérationnaliser et faire vivre, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le projet et évaluer les effets produits.
- Etre force de proposition et d'analyse quant aux évolutions possibles du projet. Suivre le développement de ce projet selon un calendrier pluriannuel.
- Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie.
- Accueillir l'enfant et ses parents afin de créer une relation de confiance avec l'enseignant en particulier, l'école en général.
- Soutenir cet accueil par une préparation à la séparation avec la famille.
- Participer activement au comité technique suivant le fonctionnement de la classe (avec la mairie, la directrice de l'école, la crèche...).
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.
- S'inscrire dans une équipe et développer un partenariat avec les acteurs de la petite enfance (crèche...)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES :

▪ **Connaissances :**

- Connaître les besoins spécifiques des enfants de 2 ans (développement physique, moteur, psychologique ...)
- Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant ;

▪ **Compétences professionnelles :**

- Proposer un environnement enrichi, adapté aux besoins spécifiques du jeune enfant ;
- Identifier les besoins spécifiques de chacun de ces jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager les temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie ;
- Travailler en équipe de manière transversale au sein de l'école et en continuité sur le cycle 1 ;
- S'inscrire dans un travail en partenariat avec les acteurs de la petite enfance ;
- Disponibilité, motivation et capacités de dialogue pour accompagner, dans leur diversité, les publics en difficulté, et notamment les familles en manque de confiance vis à vis de l'école ;

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

DIRECTEUR / DIRECTRICE
ECOLE Frédéric MISTRAL LEZIGNAN CORBIERES

Caractéristiques de l'école	14 Classes de cycle 2 1 ULIS Politique de la ville
Situation administrative	Poste à temps complet Décharge complète
Expériences requises	Expérience de la direction d'école / expérience dans la conduite de groupes d'adultes. Expérience auprès de publics scolaires en difficulté
Missions	Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le projet de territoire. Coordonner, piloter, animer le projet d'école. Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école. Organiser le continuum de la scolarité. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves. Piloter l'organisation des parcours personnalisés des élèves présentant des difficultés scolaires, coordonner les dispositifs d'aides. Encourager, valoriser et mutualiser les initiatives pédagogiques et les pratiques innovantes Garantir un climat scolaire propice aux apprentissages. Impulser, concevoir et piloter des partenariats participant à la mise en œuvre effective du principe de co-éducation auprès des familles et de la collectivité territoriale. Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
Connaissances, compétences attendues	Bonnes connaissances du système éducatif et des dispositifs propres à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation. Capacité à animer le travail en équipe en prenant en compte la diversité des partenaires. Capacité à fédérer, à développer des pratiques collaboratives. Capacité à animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école. Fortes compétences organisationnelles, capacité à anticiper et à planifier, Capacité à élaborer des outils de pilotage : diagnostic, analyse, définir des objectifs, élaborer et animer un plan d'actions, suivi et évaluation des actions. Capacités relationnelles et bonne écoute en direction des équipes, des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires. Maîtrise des procédures et des dispositifs permettant la personnalisation des parcours scolaires. Maîtrise des T.U.I.C. dans la gestion du pilotage pédagogique et administratif de l'école

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l'IEC de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

POSTE de DIRECTRICE/DIRECTEUR en réseau éducation prioritaire

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
- Circulaire n°2014-163 du 01/12/2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école – BO spécial n°7 du 11 décembre 2014
- Circulaire n° 2014-077 du 04/06/2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire-BO n°23 du 5 juin 2014

PROFIL DU POSTE :

Le directeur sera amené dans sa fonction administrative :

- à participer à des réunions nombreuses dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire et du contrat de ville,
- à rencontrer les acteurs sociaux de quartier, les partenaires municipaux, et à construire une articulation cohérente avec
les missions de l'école visant à favoriser la réussite des élèves,
- à proposer un cadre de fonctionnement de l'école intégrant l'ensemble des personnels et des partenaires.

MISSIONS :

Dans sa mission d'animateur pédagogique, il devra plus particulièrement accompagner les dispositifs innovants déjà en place, procéder à leur évaluation et favoriser la mise en œuvre d'innovations pédagogiques en lien avec les pilotes du réseau que sont le principal du collège et l'inspecteur de circonscription.

Il devra mener une politique d'école à destination des parents d'élèves et proposer des pistes d'amélioration des résultats des élèves en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire, et ce dans le cadre du projet académique.

Il est membre du comité de pilotage du réseau et participe au suivi et à l'évaluation des actions du réseau. Il est membre du conseil école collège et s'engage dans la mise en œuvre de l'école du socle.

CONNAISSANCES et COMPETENCES ATTENDUES :

- Connaissance de l'éducation prioritaire, fonctionnement et public accueilli,
- Connaissance des dispositifs propres à l'école (PDMQDC / ULIS) et à l'éducation prioritaire,
- Connaissance du référentiel de l'éducation prioritaire, du projet d'école et du projet de réseau.

- Animer une équipe pédagogique dans le cadre du projet d'école et de réseau pour assurer au mieux la réussite des élèves.
- Sensibiliser l'équipe pédagogique, enseignants, intervenants et personnels mis à disposition par la commune, à la qualité
du climat scolaire.
- Communiquer des informations selon des canaux suffisants et adaptés en direction des différents partenaires.
- Articuler des structures diverses scolaires et périscolaires au sein d'un dispositif cohérent pour les élèves et leur famille.
- Analyser des situations complexes et construire des protocoles de gestion des conflits.
- Solliciter des actions de formation et s'y associer.

- Expérience de la direction d'école et/ou expérience supérieure à 3 ans dans l'éducation prioritaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l'IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

Enseignant coordonnateur de scolarité
Centre Médico-Psychologique de NARBONNE
Poste à mi-temps

TEXTES DE REFERENCE

- loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- circulaire n°91-303 du 18 novembre 1991 relative à la scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans les établissements à caractère médical, sanitaire ou social
- circulaire interministérielle n°DGS/SD6 C, DHOS/O 2/DESCO n° 2005-471 du 18 octobre 2005 relative à la mise en œuvre d'un dispositif de partenariat entre équipes éducatives et de santé mentale pour améliorer le repérage et la prise en charge des signes de souffrances psychiques des enfants et adolescents

MISSIONS

L'enseignant coordonnateur a des missions d'enseignement afin de viser le maintien des fonctions cognitives et les apprentissages du socle commun de connaissances et de compétences jusqu'au palier 3 pour les adolescents, et le développement de la communication pour les élèves autistes.

Il est aussi en charge de la coordination avec les écoles et établissements scolaires des élèves pour favoriser la continuité des apprentissages et assurer leur retour en classe, en lien avec les enseignants référents.

FONCTIONS

- Effectuer des évaluations scolaires
- Participer à la réalisation du projet de prise en charge des enfants et adolescents
- Assurer la continuité des enseignements en lien avec les enseignants des jeunes accueillis
- Préparer, planifier et organiser le retour des enfants et adolescents en classe
- Participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation des élèves
- Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions, ainsi qu'avec les familles
- Etre source de conseils pour ses collègues concernant l'accueil des élèves dans les classes d'origine

COMPETENCES

- Connaissance du système éducatif, premier et second degré, et de l'ASH, en particulier du handicap psychique et des troubles envahissants du développement
- Connaissances de supports et actions d'enseignement pour les élèves avec autisme
- Connaissance des adolescents
- Capacité d'écoute, de communication et de médiation
- Capacité à travailler avec les différents partenaires
- Capacité d'adaptation

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Etre titulaire de préférence du CAPPEI, CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI
- Poste difficilement compatible avec un temps partiel
- Poste basé au centre médico-social de NARBONNE.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 803 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : diper11@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission pour la mise en œuvre et le suivi des politiques interministérielles en faveur de la réussite des élèves

TEXTES REGLEMENTAIRES :

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Circulaire n°2014-077 du 04 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015

PROFIL DU POSTE :

Basé sur les relations partenariales et l'aide et le conseil aux établissements des 1^{er} et 2nd degrés, ce poste nécessite une bonne connaissance du système éducatif et des réformes en cours ainsi que des différentes structures partenaires du tissu local audois pour représenter l'Éducation nationale (la DSDEN de l'Aude) dans les différentes instances et réunions techniques sur le territoire du département.

Une expérience dans ce domaine sur des missions de conseiller pédagogique, de directeur d'école ou de conseiller technique est souhaitable.

MISSIONS :

- Mise en œuvre et suivi des dossiers relatifs à :
 - L'éducation prioritaire (contrat de réseau, dispositifs type école ouverte, maison des parents...)
 - La politique de la ville (suivi des quatre contrats de ville, Carcassonne, Narbonne, Limoux, Lézignan)
 - Les rythmes scolaires (PEDT, participation au Groupe d'appui départemental)
 - La citoyenneté et les valeurs de la République (CESC, prévention et lutte contre les discriminations, audiences assistées, FIPD...)
- Aide et conseils aux écoles et aux établissements dans la constitution de dossiers, l'élaboration et le suivi des projets liés à ces dossiers.
- Organisation de séminaires ou formations (journée du vivre ensemble, regroupement des CVC et CVL sur les valeurs de la République, prévention de la radicalisation...)

Ces missions seront exercées en articulation avec les autres chargés de mission et conseillers pédagogiques départementaux et en lien étroit avec les services de la préfecture et les mairies ou communautés de communes le cas échéant.

- Rendre compte par l'élaboration de notes et par des réunions régulières de l'avancée des différents dossiers auprès de l'IA DASEN

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES :

Connaissance de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités locales

Capacité d'adaptation et d'organisation

Aptitude à communiquer et à argumenter

Capacité à travailler en configuration inter catégorielle avec différents interlocuteurs

Maîtrise suffisante des outils bureautiques

ORGANISATION DU SERVICE :

Bureau situé à la DSDEN de l'Aude

Obligations de service dans le cadre de la durée annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures.

Déplacements possibles sur l'ensemble du département

Une grande souplesse d'organisation et une grande disponibilité sont indispensables.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A FONCTIONS PARTICULIERES

Coordonnateur du service des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et du service du matériel pédagogique adapté

TEXTES DE REFERENCE

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Circulaire ministérielle n° 2014-083 du 8 juillet 2014, Conditions de recrutement et d'emploi des AESH
- Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 et circulaire ministérielle n°11-018 du 4 juillet 2011 relatifs à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés
-

CADRE

Le coordonnateur du service est membre de l'équipe de circonscription ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Enfants Handicapés) et accomplit ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH.
Il travaille en partenariat avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le lycée Diderot à Narbonne, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la DAFPEN (Direction Académique de la Formation des Personnels de l'Education Nationale) et les services de Pôle Emploi.

MISSIONS

Le coordonnateur est chargé du recrutement, de l'organisation du service et du suivi de l'ensemble des accompagnements par des AESH ou M (Accompagnants des Elèves en situation de Handicap individuels ou mutualisés) du département de l'Aude.
Il assure aussi le recueil des besoins et le suivi du matériel pédagogique adapté notifié par la CDAPH.

FONCTIONS

- Recruter des AESH en fonction des besoins et des moyens mis à disposition
- Organiser les accompagnements en tenant compte des emplois du temps des élèves, des contrats des personnels et des contraintes géographiques
- Favoriser l'accueil des personnels recrutés et leur prise de poste, en apportant notamment une expertise pédagogique aux écoles et établissements
- Assurer la communication avec les AESH, les IEN, les chefs d'établissements, les directeurs d'école, les enseignants référents, les services administratifs de la DSDEN
- Assurer le lien avec les parents ou les responsables légaux des élèves
- Concevoir et renseigner des tableaux de suivi
- Travailler en lien étroit avec la DAFPEN pour la mise en place et le suivi des programmes de formation des AESH.
- Participer aux groupes de travail des enseignants référents
- Participer aux séances de la CDA en tant que suppléant
- Etablir les besoins en matériel pédagogique adapté en relation avec les enseignants référents, la MDPH.
- Assurer les commandes et gérer les stocks de matériel adapté
- Gérer les conventions de mise à disposition
- Préparer la configuration du matériel adapté
- Assurer le suivi du matériel (recevoir les demandes d'assistance, assurer le lien avec le SAV)

COMPETENCES

- Connaissance du système éducatif et de l'ASH : structures et modalités de scolarisation des élèves handicapés, rôle des différentes instances (MDPH, CDAPH ...)
- Connaissances des missions des AESH en fonction des handicaps
- Capacité d'écoute, de communication et de médiation.
- Capacité à travailler avec les différents partenaires
- Capacité à utiliser les outils bureautiques.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Etre titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI, de préférence
- Poste difficilement compatible avec un temps partiel
- Poste basé à la DSDEN de l'Aude, circonscription Carcassonne -ASH.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

FICHE DE POSTE

Coordonnateur de la CDOEA
(commission départementale d'orientation vers les EGPA)

et

chargé de mission EIP
(Elèves Intellectuellement précoces)

TEXTES DE REFERENCE

- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Arrêté du 21 octobre 2015 concernant les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Arrêté du 7 décembre 2005, composition et fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

CADRE

Le coordonnateur de la CDOEA est membre de l'équipe de circonscription de Carcassonne 2-ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves en situation de Handicap) et accomplit ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH.

Il travaille en partenariat avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude (DSDEN), les circonscriptions, les établissements scolaires (collèges) et les écoles.

En qualité de chargé de mission EIP, le personnel participera à la gestion des questions posées sur la messagerie académique dédiée et assurera le suivi des situations individuelles d'élèves.

MISSIONS

Le coordonnateur de la CDOEA est en charge de l'organisation des commissions pour l'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés et du suivi des dossiers qui y sont rattachés.

Une mission complémentaire concerne les activités dédiées aux élèves intellectuellement précoces.

FONCTIONS

La coordination de la CDOEA consiste à :

- Instruire et suivre les dossiers des élèves
- Planifier, préparer, organiser les réunions de sous-commissions et de CDOEA
- Participer aux CDOEA, assurer le secrétariat durant les séances et le suivi des décisions (courriers aux familles, réception des réponses, suivi des recours,...)
- Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions et notamment dans l'information et le suivi des effectifs
- Assurer le lien avec les parents ou les responsables légaux des élèves
- Travailler en lien avec le service en charge de l'affectation des élèves (DOSPE), notamment pour l'analyse des affectations (initiales ou du fait de déménagement, exclusion,...)
- Collaborer au groupe de pilotage des directeurs de SEGPA de l'Aude

La mission complémentaire EIP consiste à :

- Assurer la communication avec les personnels de l'éducation nationale et les familles en demande d'information sur le réseau EIP
- Participer à l'animation du groupe départemental pour les élèves intellectuellement précoces et participer à la rédaction et à la diffusion d'outils d'accompagnement des équipes pour répondre aux besoins particuliers des élèves à haut potentiel.

COMPETENCES

- Connaissance du système éducatif, premier et second degré, et de l'ASH, en particulier de l'adaptation scolaire, et du rôle des différents acteurs
- Capacité d'écoute, de communication et de médiation
- Capacité à travailler avec les différents partenaires
- Capacité à organiser et planifier avec rigueur un travail administratif

Capacités à utiliser des outils informatiques courants (bureautique, messagerie....)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Poste difficilement compatible avec un temps partiel. Poste basé à la DSDEN de l'Aude, Circonscription Carcassonne 2-ASH

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l'IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

**Secrétaire Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes
Handicapées
MDPH de l'Aude**

TEXTES DE REFERENCE

- *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- *Décret n°2006-130 du 8 février 2006 relatif à la convention de base constitutive de la maison départementale des personnes handicapées*

PROFIL DU POSTE :

Le secrétaire de Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la maison départementale des personnes handicapées et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il réalise essentiellement des tâches administratives.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'aides et de compensation au bénéfice des personnes scolarisées en situation de handicap
- Gérer et assurer le suivi administratif des demandes de compensation du handicap

MISSIONS :

- Enregistrer les demandes, gérer le suivi administratif des dossiers et notifier les décisions aux usagers.
- Elaborer des plans personnalisés de compensation en lien direct avec les membres médico-sociaux de l'équipe pluridisciplinaire.
- Etablir et vérifier l'ordre du jour de la CDAPH.
- Etablir et enregistrer le procès-verbal de la CDAPH.
- Présenter les dossiers en commission.
- Classer, archiver et dématérialiser les dossiers.
- Informer les usagers, leurs familles et les partenaires.
- Assurer l'accueil téléphonique et gérer les mails et courriers.
- Participer aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire.
- Participer aux instances de la MDPH.

COMPETENCES

- Connaître la réglementation concernant les lois sur le handicap.
- Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- Être capable de travailler en équipe et avec différents partenaires.
- Faire preuve de discrétion professionnelle.
- Être capable d'utiliser les outils informatiques.
- Faire preuve d'un sens de l'écoute et de l'organisation administrative.
- Posséder des qualités rédactionnelles et un esprit de synthèse.

ORGANISATION DU SERVICE :

- Poste basé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude - Pôle des Solidarités Conseil Départemental (18 rue Moulin de la Seigne 11000 Carcassonne)
- Poste sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et, par délégation, du chef de service Accueil/Gestion des Droits
- Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par l'autorité fonctionnelle (MDPH) sur la base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

Dispositif « Plus de maîtres que de classes »

TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012 Dispositif « plus de maitres que de classes »

PROFIL DU POSTE

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" vise en premier lieu à prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le dispositif s'attache, pour chaque élève, à renforcer l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance que sont la maîtrise de la langue orale et écrite, les mathématiques et la méthodologie du travail scolaire.

MISSIONS :

Dans le cadre du projet élaboré par les équipes pédagogiques, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription et inscrit dans le projet d'école :

Contribuer à l'acquisition par chaque élève des instruments fondamentaux de la connaissance et de la méthodologie du travail pour maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer à la mise en place d'actions de prévention et de remédiation de la difficulté scolaire.

Contribuer à impulser et mettre en œuvre de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein de la classe

Ce poste n'ouvre droit à aucune indemnité spécifique.

FONCTIONS :

Le maître supplémentaire est un enseignant qui exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique au regard des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il développera entre autres des missions de :

- Repérage et de prévention des difficultés d'apprentissage au cycle 2

- Mise en œuvre de la liaison grande section / CP (Mai juin)

- Décloisonnement dans les différents cycles pour travailler sur des contenus ciblés (ex : compréhension en lecture, résolution de problèmes, ...).

Ce poste suppose une multiplicité de réponses dans les interventions comme indiqué dans la circulaire de référence (co-intervention...)

COMPETENCES :

- Aptitude au travail d'équipe
- Capacités relationnelles, capacité à travailler en partenariat
- Adaptabilité
- Sens des responsabilités et des initiatives

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

**ANIMATEUR/ANIMATRICE de CIRCONSCRIPTION ERUN (Enseignant
Référént Unité Numérique)**

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 01 juillet 2013 ; référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

PROFIL DU POSTE

L'animateur informatique est un enseignant du premier degré.

Il est membre de l'équipe de circonscription et présente les compétences techniques, pédagogiques, administratives et relationnelles requises pour cette mission. L'animateur informatique travaille sous l'autorité pédagogique et administrative de l' IEN CCPD à qui il présente annuellement un compte-rendu d'activités et participe régulièrement avec les autres animateurs TICE aux travaux du groupe départemental TICE sous la responsabilité de l' IEN TICE.

MISSIONS

Jouer un rôle de veille et d'information concernant les nouveautés et les difficultés pour tout ce qui concerne le domaine des Nouvelles Technologies

Identifier les besoins en équipement, en information et en formation des écoles.

Participer à la réflexion sur les enjeux des TICE, en tant qu'outil de formation, outil d'enseignement, outil d'apprentissage et leur articulation avec la pratique de classe dans une approche transdisciplinaire.

Organiser et encadrer la formation initiale ou continue, d'ateliers de pratique des TICE, d'animations pédagogiques notamment par le canal de M@gistère.

Aider à l'élaboration, l'accompagnement et le suivi de projets (ENT, eTwinning).

Assurer un soutien technique auprès de l'équipe de circonscription.

COMPETENCES :

Avoir des connaissances en informatique pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel,

Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes,

Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique,

Avoir une expérience des projets liés aux TICE, être capable d'en proposer de nouveaux et aider les collègues à les mettre en place,

Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose,

Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours,

Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté sont requises.

ORGANISATION DU SERVICE

Les enseignants exerçant les fonctions d'animateur informatique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement Le service se répartit, dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607h, principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Une grande disponibilité et l'acceptation des contraintes horaires sont indispensables.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

**CONSEILLER/CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DE CIRCONSCRIPTION**

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Circulaire n°2015-114 du 21/07/2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré

PROFIL DU POSTE

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct.

Tout enseignant titulaire d'un CAFIPEMF spécialisé ou non peut être affecté à titre définitif sur ce poste.

La fonction de conseiller pédagogique ouvre droit à une NBI pour fonctions particulières de 27 points.

MISSIONS

✓ **Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré**

Le conseiller pédagogique assure l'**accompagnement professionnel** des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique. Il favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

✓ **Contribution à la formation initiale et continue**

Le conseiller pédagogique participe activement à la **formation initiale** et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de **formation continue** au niveau de la circonscription ou du département.

Le conseiller pédagogique du premier degré est susceptible de participer aux actions de formation pilotées par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

✓ **Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative**

Le conseiller pédagogique contribue à la **mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative**. Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements. Il constitue une ressource d'expertise pour l'IEN ou l'IA-DASEN et contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants. Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription.

Il sera en charge de dossiers spécifiques (ex : EPS, assistant de prévention, maternelle, LVER...)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES :

Les compétences spécifiques professionnelles suivantes sont attendues :

Produire, partager et mutualiser les documents pédagogiques.

Apporter aides et conseils à l'inspecteur pour le pilotage de la circonscription et l'accompagnement des personnels et des équipes d'école.

Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels dans le cadre du plan de formation et des animations pédagogiques.

ORGANISATION DU SERVICE

Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607h. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Une grande disponibilité et l'acceptation des contraintes horaires sont indispensables.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

Conseiller/conseillère pédagogique à mission départementale

MATERNELLE

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Circulaire n°2015-114 du 21/07/2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré

PROFIL DU POSTE

Le conseiller pédagogique sera chargé de l'accompagnement des enseignants et participera à la promotion de la politique départementale de l'enseignement préélémentaire sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission maternelle.

SPECIFICITES DU POSTE :

Connaissances solides de l'enseignement en maternelle et de la formation d'adultes.

Cafipemf option « enseigner en maternelle » de préférence Expérience de conseiller pédagogique souhaitée.

MISSIONS

Accompagner et renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants nommés en maternelle afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves ;

Concevoir et encadrer des actions de formation continue spécifiques à l'enseignement en maternelle ;

Animer le groupe départemental maternelle ;

Participer aux groupes de réflexion départementaux : réflexions et propositions didactiques, développement de partenariats, promotion de la politique départementale en matière d'enseignement préélémentaire ;

Participer à la formation professionnelle des enseignants stagiaires et néo-titulaires et à la conduite d'animations pédagogiques et d'actions de formation ;

Fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre ;

Accompagner et suivre les Professeurs des écoles stagiaires ;

Elaborer une synthèse départementale des dispositifs existants dans le département pour la maternelle en vue de contribuer à des propositions d'évolution de ces dispositifs dans le département afin de renforcer la contribution de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à la réussite scolaire de tous les élèves.

Assurer le suivi et l'accompagnement des dispositifs d'« accueil des enfants de moins de 3 ans » en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscription.

Apporter expertise et conseil auprès des écoles et des communes sur la liaison crèche-école, l'accueil en classes multi-niveaux, la définition de l'activité des ATSEM (rédaction de chartes ...), l'aménagement des locaux, l'utilisation de matériels et de jeux spécifiques...

Elaborer des outils et des documents pédagogiques ; Assurer la diffusion des outils et ressources.

COMPETENCES ATTENDUES :

Etre capable de travailler en équipe ;

Disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques ainsi que des connaissances précises et actualisées des problématiques relatives à l'enfant de moins de 6 ans ;

Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle ;

Etre en capacité d'assurer la formation d'adultes et d'organiser des actions de formation ;

Maîtriser l'outil informatique et être sensibilisé aux outils de la collaboration et de la formation à distance ;

Etre en capacité de dialoguer avec les partenaires de l'école maternelle (Conseil départemental, CAF, PMI, Collectivités territoriales, DDCSPP...).

ORGANISATION DU SERVICE

Le poste est implanté auprès de l'IEN chargé de la mission maternelle à la DSDEN de l'AUDE à Carcassonne. Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607h. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Une grande disponibilité et l'acceptation des contraintes horaires sont indispensables.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l' IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

ENSEIGNANT REFERENT

TEXTES DE REFERENCE

- *Articles D351-3 à D351-20 du code de l'éducation relatifs au parcours de formation des élèves présentant un handicap, codifiés par le décret du 23 mai 2006*
- *Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention*

PROFIL DU POSTE :

L'enseignant référent exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève et les parents.

Il exerce une mission de personne-ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, les suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des aides humaines. Il aide les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés aux activités des autres élèves.

Il est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés.

Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision de la directrice académique des services de l'éducation nationale. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN-ASH.

MISSIONS

- Accueillir et informer les parents d'enfants en situation de handicap sur les diverses possibilités de scolarisation.
- Assurer le rôle d'expert scolarité auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude, en participant notamment aux équipes pluridisciplinaires.
- Être conseiller technique de l'inspecteur de circonscription, chefs d'établissement et directeurs d'école : assurer un lien au moment de l'inscription des élèves, contribuer à l'évaluation des besoins sur la base du GEVASCO afin que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Réunir l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les aménagements nécessaires, en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la scolarisation de l'enfant.
- Répondre aux enquêtes sur le suivi des élèves en situation de handicap.
- Participer aux réunions du groupe départemental des enseignants référents.

COMPETENCES

- Connaître les textes législatifs et réglementaires sur le handicap.
- Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- Posséder une expérience pédagogique permettant de conseiller des enseignants pour l'accueil et l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.
- Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire, avec différents partenaires.
- Être capable d'organiser une réunion et de l'animer.
- Être capable d'utiliser les outils informatiques.
- Faire preuve d'un sens de l'écoute et de l'organisation administrative.
- Être titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI, ou du 2CA SH.

ORGANISATION DU SERVICE :

Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par l'IEN ASH sur la base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.

La préparation des réunions, la présence dans différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps (par exemple réunions fréquentes à midi et en fin d'après-midi).

Poste très difficilement compatible avec un temps partiel.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l'IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.

COORDONNATEUR/COORDONNATRICE DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

TEXTES REGLEMENTAIRES :

- *Référentiel de l'éducation prioritaire* : <http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>
- *Circulaire n° 2014-077 du 04/06/2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire-BO n°23 du 5 juin 2014*

PROFIL DU POSTE :

Ce poste demande des compétences particulières et comporte des conditions d'exercices spécifiques.

A ce titre, les candidatures seront soumises à l'avis d'une commission présidée par Madame la Directrice Académique ou son représentant. Dans le cadre de la politique éducative nationale relayée par le projet académique, le coordonnateur a pour vocation la mise en œuvre du contrat de réussite scolaire sous la double responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale et du principal du collège, avec lesquels il travaille en étroite collaboration et en relation permanente. Le coordonnateur exerce selon les axes définis par le projet académique. Il est chargé de la mission de coordination et d'animation du REP dans le cadre **d'un mi-temps de service**.

MISSIONS :

La refondation de l'éducation prioritaire (cf. circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire » parue au BO n°23 du 05 juin 2014) poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques. Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif. Le coordonnateur est membre du comité de pilotage du réseau dont il est le secrétaire: il contribue à la formalisation du projet de réseau défini par Madame le Recteur, il participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle. Il est un élément important de la coordination entre le premier et le second degré dans le cadre de l'école du socle.

Ces tâches s'organisent autour de 3 axes principaux :

Coordination :

- Mettre en relation les écoles du REP et du secteur et le collège BRASSENS à partir de leurs projets respectifs : projets d'école, projet d'établissement, projet de réseau.
- Mettre en réseau les écoles, le collège, les partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans le contrat d'objectifs scolaires COS.

Accompagnement :

- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions inscrites dans le contrat d'objectifs scolaires.
- Faciliter la réflexion des enseignants en animant des groupes de travail associant des enseignants de divers niveaux et les professeurs MDPQDC.
- Participer à l'animation des actions de liaison prévues et organiser les échanges de services entre enseignants du premier degré et du second degré dans le cadre du CEC du secteur.
- Accompagner l'équipe enseignante du collège et celles des écoles dans leur réflexion sur les besoins particuliers des élèves les plus en difficulté et sur les dispositifs à créer pour favoriser leur réussite.
- Assurer la circulation et la diffusion des informations, des comptes rendus, des travaux d'analyse et des actions innovantes ;

Evaluation :

- Recenser les besoins spécifiques du REP (évaluation diagnostique).
- Suivre les différents indicateurs définis au plan académique, départemental et local.
- Réaliser la synthèse des différents éléments d'évaluation dans le cadre du contrat d'objectifs scolaires.
- Participer à l'évaluation des actions réalisées.

Il est attendu des candidats une connaissance précise de l'éducation prioritaire, du public accueilli, des dispositifs existants propres aux écoles et au collège, du projet d'école et/ou d'établissement et plus généralement du fonctionnement des écoles et du collège.

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR/COORDONNATRICE DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Le réseau REP G.Brassens est constitué des écoles : EE Brossolette, EM et EE M.Peyronne, EM C.Perrault, EE E.Zola, EM La Fontaine et EM P.Bert. Le poste est implanté physiquement à la circonscription.

CONNAISSANCES et COMPETENCES ATTENDUES :

- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe
- Grande capacité d'analyse et de prise d'initiative et capacité s'auto-former
- Maîtrise des TICE attendue
- Bonne connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire
- Savoir s'adapter à des situations différentes et aux cultures des 1er et 2nd degrés
- Accepter d'éventuelles interventions en collège dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté
- Être disponible en dehors du cadre horaire de référence des écoles (réunions de coordination)
- Montrer un intérêt particulier pour le travail en direction d'élèves en difficulté.
- Tisser des relations partenariales dans le cadre des politiques interministérielles.

Les personnels intéressés sont invités à prendre contact et à se renseigner sur la spécificité de ce poste auprès de : Monsieur Daniel ROYO inspecteur de la circonscription de NARBONNE 1 au 04 68 90 14 81.

- Une expérience de la direction d'école et/ou expérience supérieure à 3 ans dans l'éducation prioritaire seront appréciées très positivement.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre au plus tard le 5 avril 2018 une lettre de motivation et un CV à l'IEN de circonscription avec copie à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

La participation au mouvement est obligatoire.